

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance* » (AO-523);

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 août 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

